

Publication n°5

Évaluation du parcours en terminologie multilingue à travers les définitions, les contextes d'usage et la traduction de quelques termes

Auteur : Servais Martial AKPACA

IMO-IRIKISI, NOUVELLE SÉRIE, VOL2.,VN°1 & 2, Mai & Novembre 2019

La revue des humanistes du Bénin, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication



SOMMAIRE:

EDITORIAL.....i

LITTERATURE

- 1**
1. ADAMA K.: Zur Problematik und Dynamik der Identität in Heinrich von Kleists..... 3
 2. AHIOUA N. B. P.: L'écriture de l'inceste ou le brisement du silence sur l'interdit.....15
 3. DOUTI B.: Konstrukt der Nichtzugehörigkeit der Migranten in Diomes.....25
 4. KOLO D. B.: Migration et culture dans les récits autobiographiques de Chima Oji et.....35
 5. KOUAKOU Y. E.: Walter de Bel-Ami de Maupassant: un personnage antinomique.....45

DIDACTIQUE & LINGUISTIQUE

- 2**
1. AKPACA S. M.: Evaluation du parcours du sens en terminologie multilingue.....57
 2. GAUTHE D. C. Lernerinteressen und gesellschaftspolitische Themen im regionalen.....69
 3. Koba E. K.: A critical Discourse Analysis of Jacob Zuma's First Term (2009-2014).....81
 4. ZIME YERIMA I.: Structure mythique dans la scission de la FLASH de l'UAC.....93

HISTOIRE

- 3**
1. SOTINDJO D. S., AWO A. D. & WANTCHEKON A. M.: Le Royaume de Savalou:....109
 2. KEITA M.: Dimbokro: De la prospérité à la décadence: 1908-1975.....121

PHILOSOPHIE & SOCIETE

- 4**
1. CAMARA M.: Daesh l'ennemi utile au Proche et Moyen-Orient.....131
 2. DENON B. & CISSE S. : La femme africaine partagée entre foi et culture.....143
 3. DJOUAMON S.: La difficulté d'être artiste au Bénin ou la perception négative.....155
 4. HADONOU C. J., MOSSI A. A. & EZIN O. H.: Forme et pratique de la participation ...167
 5. KISSEZOUNON G. & BOSSOUSSI P. A.: Révolution scientifique et révolution ling.....179
 6. KOUGBEAGBEDE T. : Facteurs génétiques et environnementaux explicatifs des.....189

ANNONCES

- 5**
- Abonnement..... page 3.couverture
- Notes aux auteurs..... page 4couverture

COMITE DE REDACTION DE LA REVUE IMO-IRIKISI, NOUVELLE SERIE

Fondateurs de la revue: Pr Flavien GBETO & Pr Akanni Mamoud IGUE

Rédacteur en Chef : Pascal Okri TOSSOU, Professeur titulaire

Rédacteur en Chef Adjoint: Vincent ATABAVIKPO, Maître de Conférences

Comité Scientifique

Joseph Olabiyi YAI, University of Florida (USA); Hugues MOUCKAGA, Professeur titulaire (Gabon); Hounkpati B. C. CAPO, Professeur Titulaire (Bénin), Maxime da CRUZ, Professeur titulaire (Bénin); Gabriel BOKO, Professeur Titulaire (Bénin), Adrien HUANNOU, Professeur Titulaire (Bénin), Christophe Sègbè HOUSSOU, Professeur Titulaire (Bénin), Augustin AÏNAMON, Professeur Titulaire (Bénin), Paulin HOUNTONDJI, Professeur Titulaire (Bénin), Albert NOUHOUAYI, Professeur titulaire (Bénin), A. Félix IROKO, Professeur titulaire (Bénin), Gérard KEDREBEOGO, Directeur de Recherche (Burkina Faso), Abou NAPON, Professeur Titulaire (Burkina Faso), Serge BALIMA, Professeur Titulaire, (Burkina-Faso), Zigué KOLELA, Professeur Titulaire (Côte d'Ivoire), Essodina Kokou PERE-KEWEZIMA, Professeur Titulaire (Togo); Flavien GBETO, Professeur Titulaire (Bénin), Michel VIDEGLA, Professeur Titulaire (Bénin), Pascal Okri TOSSOU, Professeur titulaire (Bénin), Issa TAKASSI, Professeur Titulaire (Togo); Kouassi Jules ADJA, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire), Manfred WESPEL, Professeur Titulaire (Allemagne); Léonard KOUSSOUHON, Professeur Titulaire (Bénin); Salaka SANOU, Professeur titulaire (Burkina-Faso); Thiou T. K. TCHAMIE, Professeur Titulaire (Togo); Konaté FAMAGAN, Professeur titulaire (Mali); Kodjona KADANGA, Professeur titulaire (Togo); Komla ESSIZEWA, Professeur titulaire (Lomé); Akoété AMOUZOU, Professeur titulaire (Togo); Alain SISSAO, Directeur de recherches (Burkina-Faso); Firmin AHOUA, Professeur titulaire (Côte-D'Ivoire); Obarè BAGODO, Maître de Conférences (Bénin); Pierre MEDEHOUEGNON, Professeur titulaire (Bénin)

Comité de Lecture

Julien GBAGUIDI, Maître de conférences (Bénin); Oumar MALO, Maître de conférences (Burkina Faso); Bertin YEHOUENOU, Maître de conférences (Bénin); Pascal Okri TOSSOU, Professeur titulaire (Bénin); Vincent HERMANN BATAMOSSI, Maître de conférences (Bénin); Tchaa PALI, Maître de conférences (Togo); Laré KANTCHOA, Maître de conférences (Togo); Laurent Alain ABOA (Côte d'Ivoire), Maître de conférences; Balaïbou KASSAN, Maître de conférences (Togo); M. Bammoy NABE, Maître de conférences (Togo); M. Assogba GUEZERE, Maître de conférences (Togo); Jean-Euloge GBAGUIDI, Maître de Conférences (Bénin); Raphaël YEBOU, Maître de conférences (Bénin), Pierre ONDOMEBIANE, Professeur titulaire (Gabon); Hyppolite AMOUZOUVI (Bénin), Professeur titulaire; Adolphe KPATCHAVI, Professeur titulaire (Bénin); Médard Dominique BADA, Professeur titulaire (Bénin); Obarè BAGODO, Maître de Conférences (Bénin); Pierre MEHOUEGNON, Professeur titulaire (Bénin); Aimé AVOLONTO, Professeur Agrégé (Toronto, Canada); Louis HEBERT, Professeur (Canada); Rock HOUNGNIHIN, Maître de conférences (Bénin); Paulin HOUNSOUNONTOLIN, Professeur titulaire (Bénin); Cyriaque AHODEKON, Professeur titulaire (Bénin); Edivanda MUGRABI, Professeure (Suisse); Antonio FAUNDEZ, Professeur (Suisse); Cristina CARULLA, Professeure (Suisse); Irina LEOPOLDOFF, Professeure (Suisse); Sidonie HEDIBLE, Maître de conférences (Bénin); Kouabena Théodore KOSSONOU, Maître de conférences (Côte-d'Ivoire)

Secrétaire de Rédaction

Dr Comlan Athanase DEGBEVI, Maître-Assistant

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) doit être adressée au: Comité de Rédaction de la revue Imo-Irikisi, Nouvelle série de la FLLAC, 01 BP 526 COTONOU République du Bénin imoirikisi.nouvelleserie@gmail.com Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin. ISSN: 1840-9326

Dépôt légal N°10956 du lundi 31/12/2018 à la Bibliothèque Nationale du Bénin 4ème Trimestre

Evaluation du parcours du sens en terminologie multilingue à travers les définitions, les contextes d'usage et la traduction de quelques termes

Par

Servais Martial AKPACA
Université d'Abomey-Calavi, Bénin,
E-mail : akpacasm@yahoo.fr

Résumé

Le but de cette recherche est de montrer qu'il n'y a pas toujours de correspondance parfaite entre la définition d'un terme, ses contextes d'usage et sa traduction dans une langue étrangère. La méthode de recherche est à la fois descriptive et analytique. L'un des principaux résultats obtenus est que l'interprétation des termes dans les différents contextes entraîne une redéfinition de ces termes, qui s'écarte parfois des définitions que proposent les dictionnaires.

Mots-clés : Traduction, terme, définition, contexte, langues de spécialités

Abstract :

The aim of this paper is to show that there is no perfect fit between the dictionary definition of a term and the various uses it is put to in different contexts as well as its translation into a foreign language. The methodology used in this research work is both descriptive and analytical. One of the main results of this research work is that the interpretation of various terms in various contexts leads to new definitions which are sometimes different from the dictionary definitions.

Key words: Translation, term, definition, context, specialised languages

Introduction

Le but de cette étude est de montrer que le sens d'un terme ne fait plus l'unanimité entre les définitions lexicographiques, les définitions terminologiques et celles issues des traductions. Le sens est devenu une notion dynamique, tout comme le concept qu'il désigne. Les concepts aussi évoluent dans le temps et l'espace. Parfois, il est très difficile d'établir des correspondances entre concepts dans deux langues différentes puisque le découpage de la réalité n'est pas le même d'un pays à un autre ou d'une communauté linguistique à une autre.

Les termes désignent des concepts qui font eux-mêmes l'objet de définition dans des dictionnaires, des encyclopédies ou des publications scientifiques et techniques. En terminologie classique, le terme est décrit comme une étiquette apposée sur une « unité de pensée » qu'il désigne, et que l'on est convenu d'appeler *concept*, quelquefois *notion* (Sager 1990 : 23). Les sens de certains termes varient parfois entre les définitions du dictionnaire, leurs différents usages, leur place dans une structure syntaxique et leur interprétation dans une langue étrangère. En effet, la traduction d'un terme dans une langue étrangère met parfois en lumière des traits conceptuels inconnus dans la langue source.

Thoiron et Béjoint (2010 : 105-118) expliquent dans un article publié dans *Meta* que la définition occupe une place importante en terminologie, puisqu'« un terme ne peut exister que s'il correspond à une définition. À l'opposé, les mots n'ont pas besoin d'être définis pour être utilisés, et certains ne le sont d'ailleurs que très difficilement ». Sager indique que « la terminologie suppose des définitions précises, qui permettent l'identification du concept concerné dans le cadre du système conceptuel auquel il appartient » (1990 : 39). Il est clair que la définition, qu'elle s'applique à un terme ou à un mot, qu'elle figure dans un dictionnaire, une encyclopédie ou un recueil de termes, ou dans un discours, ne peut être une description exhaustive du concept, ou du référent, du signe. Il y a dans la rédaction de la définition un choix d'éléments, une hiérarchisation des éléments choisis et une mise en forme de ces éléments selon des algorithmes plus ou moins précis dans le cadre d'une figure générale.

Si l'on constate des points communs entre les différents types de définitions et les différents types de textes où on trouve ces définitions, il faut aussi en souligner les différences. On connaît les définitions lexicographiques et les définitions encyclopédiques. À côté d'elles, il existe aussi

une définition de type terminologique, qui est caractérisée par le fait qu'elle est en quelque sorte constitutive du sens et gardienne de son intégrité – on dit parfois *fondatrice*. (Thoiron & Béjoint, op. cit.)

À côté de l'expert, dont la place dans les activités terminologiques n'est pas nouvelle, sont apparus plus récemment d'autres acteurs. Le recours au corpus et la construction des ontologies ont amené dans l'univers essentiellement pluridisciplinaire de la terminologie une catégorie supplémentaire : celle des cognitivistes, qui revendiquent, à juste titre sans doute, leur spécificité et leurs différences par rapport aux linguistes (Szulman, Biebow *et al.* 2001 : 104). L'approche des problèmes est pour eux fondamentalement sémasiologique : ce sont les textes qui « justifient la définition des termes, et donc la structuration des connaissances retenues dans le réseau conceptuel ainsi que l'association terme/concept » (Ibid: 101). Une telle démarche s'accompagne, plus ou moins ouvertement, de la redéfinition de certains termes fondamentaux. Le texte, le plus souvent sous forme de corpus, est donc devenu prépondérant dans les travaux terminologiques récents. Le sens d'un terme est étudié dans les différents contextes où il est utilisé en discours. La notion de contexte revêt alors une grande importance et mérite d'être définie et élucidée. Pour mieux cerner les idées développées dans le présent article, il est important de définir certains concepts qui apparaissent dans l'intitulé.

1. Définitions

1.1 Qu'est-ce qu'un contexte ?

Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English (1995: 250) définit le mot *context* de la manière suivante : “Words that come before and after a word, phrase, statement, etc., helping to show what its meaning is.” C'est-à-dire « Les mots qui viennent avant et après un mot, une expression, une déclaration, etc., et qui aident à révéler son sens ». En réalité, cette définition du dictionnaire peut être trompeuse. Gross (2010 : 187) propose une approche du terme « contexte » qui est différente de la définition du dictionnaire.

Mais le contexte ne peut pas être réduit à l'environnement immédiat de gauche et de droite de l'élément à analyser : seule la détermination des relations argumentales permet de définir un opérateur avec précision. Or, un texte n'est pas constitué d'une suite de phrases simples dans leur ordre canonique.

Aussi est-il nécessaire d'éliminer les contextes immédiats qui ne participent à cette reconnaissance. Il peut s'agir d'incises, de structures figées, etc.

Gross poursuit sa réflexion en soulignant que les éléments qui définissent un mot ne sont pas nécessairement contigus, comme on le postule par définition pour les éléments de la phrase simple. Il y a souvent entre un prédicat et ses arguments des insertions de diverses natures qui n'appartiennent pas à la structure pertinente et qu'il faut ignorer si l'on veut retrouver la distribution qui éclaire le terme en question. Ces insertions peuvent être :
des incises (Il faut tailler, comme on le sait, les arbres au début du printemps, l'État, nous le savons tous, est un monstre froid.)

- a. des négations (Les adolescents ne jouent plus aux billes ; il n'a répondu, sur aucun point, à mes questions) des adverbes (Pierre a participé grandement à cette victoire), des circonstancielles (Pierre a oublié, avant de partir, de fermer le gaz), etc.

Dans ces phrases, il faut pouvoir :

- reconnaître que l'environnement de droite de *tailler* n'est pas la suite *comme on le sait* mais le substantif *arbres* ;
- savoir que l'adverbe *grandement* ne fait pas partie du schéma d'arguments du prédicat *participer*.

- constater que la négation dans b) est une règle générale de la grammaire et qu'elle ne joue aucun rôle dans la définition syntaxique de *jouer*, bien qu'il puisse arriver qu'une négation fasse partie de la structure même de la phrase simple ;
- reconnaître les propositions et compléments circonstanciels qui s'insèrent à l'intérieur d'un schéma d'arguments : *avant de partir* doit être mis entre virgules pour pouvoir relier *oublié* et son complément *fermer le gaz* ;

On voit que si on définit les prédicats par la nature de leurs arguments, on est obligé de ne pas tenir compte de l'environnement immédiat et d'aller chercher la suite représentant effectivement le complément réel. La distribution d'un mot n'est pas constituée par son contexte matériellement immédiat mais doit faire l'objet d'une analyse permettant de trouver les termes qui font cohésion.

Si la définition de la notion de contexte est utile à la compréhension des idées développées dans le présent article, le terme « définition » est tout aussi utile.

1.2 Qu'est-ce qu'une définition ?

Pour mieux cerner le terme *définition*, nous faisons encore appel à Gross qui nous plonge dans l'univers scolaire en rappelant qu'un exercice scolaire classique consiste à demander à un élève de définir le sens d'un mot. Il souligne que cet exercice peut sembler banal, mais il pose des questions de fond de nature théorique. Imaginons que la question porte sur le sens du verbe *casser*. Il est impossible de répondre de façon satisfaisante à cette question. Admettons qu'un élève réponde *briser*. On comprend que cet élève a sélectionné, de façon arbitraire, un des sens du verbe *casser* et qu'il en a proposé un synonyme. Il est bien connu cependant que la plupart des verbes sont polysémiques, comme d'ailleurs la plupart des lexèmes. Il ne serait donc pas étonnant qu'un autre élève propose *fracturer* ou un autre encore *annuler*. Chacun d'eux aura sélectionné parmi les différents sens du verbe *casser* celui qui lui est connu ou qui lui vient le plus facilement à l'esprit au moment de la question. Le maître ne devrait pas se contenter de ces réponses. Il devrait demander à chacun les conditions dans lesquelles le verbe *casser* prend telle ou telle signification et les amener à construire une phrase qui la met en lumière. On verrait ainsi que *casser* signifie *briser* avec des compléments comme *verre*, *vaisselle* ; *fracturer* avec un complément désignant un <membre> comme *jambe* ou *bras* ; et *annuler* si l'objet fait partie de la classe des <contrats> ou des <actes juridiques>.

Comme le verbe *casser* est polysémique, il aurait fallu demander : « Quels sont les différents sens du verbe *casser* ? Donnez un synonyme pour chacun de ces sens ». Hors contexte donc, il est impossible de reconnaître la signification d'un mot. Comment donc définir le sens d'un verbe ou de tout autre élément lexical ? Gross répond que c'est le contexte qui détermine le sens d'un terme. En effet, les éléments qui définissent un mot ne sont pas nécessairement contigus, comme on le postule par définition pour les éléments de la phrase simple, les arguments définissant l'emploi d'un prédicat. Gross constate qu'il y a un lien entre syntaxe et sémantique, car la combinaison d'un mot avec un autre peut influencer le sens du premier mot.

Tout comme Thoiron, Béjoint et Gross, d'autres auteurs nous ont inspiré lors de la rédaction du présent article, et il convient d'en présenter le cadre théorique et conceptuel.

2. Cadre théorique et clarification conceptuelle

La présente recherche s'inspire des théories développées par Thoiron et Béjoint, Gross, Durieux et Rochard.

Thoiron et Béjoint soulignent l'importance du corpus dans la recherche terminologique, qui comprend la recherche sur les sens et les usages des termes et la recherche sur les traits conceptuels des concepts. En effet, le texte est devenu le lieu où se révèlent les sens des termes. Il s'agit en l'occurrence d'une approche descriptive de la terminologie qui s'éloigne de la

théorie wüstérienne de la terminologie, car les notions de monoréférentialité, de biunivocité et de normalisation (Rondeau, 1981 : 24) ne prévalent plus. Les concepts évoluent, et leurs usages en discours déterminent désormais leurs sens. On est loin du sens fixe qu'attribuait Wüster à chaque terme.

En ce qui concerne le sens, les termes ou plus généralement les mots n'ont plus un sens figé, car lorsqu'ils se combinent avec d'autres mots dans une structure syntaxique, leur interprétation change. Il y a manifestement un lien entre syntaxe et sémantique. C'est ce qu'explique Gross en indiquant que les différents emplois d'un verbe et, de façon générale, de tout prédicat peuvent être mis en évidence à l'aide des *classes d'objets*. Une classe d'objets est un ensemble de substantifs, sémantiquement homogènes, qui déterminent une rupture d'interprétation d'un prédicat donné, en délimitant un emploi spécifique. Selon cette définition, les classes d'objets ne sont donc pas des concepts sémantiques abstraits mais des entités construites sur des bases syntaxiques et déterminées par la signification des prédicats.

2.1 Les classes d'objet

Nous donnons ci-dessous, pour deux verbes et deux adjectifs, les schémas distributionnels des différents emplois, caractérisés en classes d'objets pour les sujets (N0) et pour les compléments (N1).

- Verbes :

Allonger / N0 : <couturier> / N1 : <vêtements> / N2 : de <hum>
 Allonger / N0 : <cuisinier> / N1 : <potages><sauces> / N2 : avec <huile><bouillon><eau>
 Allonger / N0 : <hum> / N1 : <argent><pourboire> / N2 : à <hum>
 Allonger / N0 : <hum> / N1 : <hum> / N2 : sur <sol><lit><civière>
 Atteindre / N0 : <hum> / N1 : <loc>
 Atteindre / N0 : <hum> / N1 : <âge>
 Atteindre / N0 : <hum> / N1 : <but>
 Atteindre / N0 : <eau> / N1 : <niveau>
 Atteindre / N0 : <hum> / N1 : <hum> / N2 : à <téléphone>
 Atteindre / N0 : <projectile> / N1 : <hum><cible>
 Atteindre / N0 : <maladie> / N1 : <hum>
 Atteindre / N0 : <hum> / N1 : <public>
 Atteindre / N0 : <malheur> / N1 : <hum>

- Adjectifs :

Juste / N0 : <hum> / Sy : *droit, intègre, honnête*
 Juste / N0 : <hum> / N1 : avec <hum> / Sy : *équitable, impartial*
 Juste / N0 : <action> / Sy : *équitable*
 Juste / N0 : <récompense, punition> / Sy : *légitime, justifié, fondé*
 Juste / N0 : <calcul, déduction> / Sy : *correct, exact*
 Juste / N0 : <vêtement> / Sy : *étroit, étrié*
 Juste / N0 : <instr de mesure> / Sy : *exact, précis*
 Juste / N0 : <instr de musique> / Sy : *accordé*
 Âpre / N0 : <objet concret> / Sy : *rugueux*
 Âpre / N0 : <lieu géologique> / Sy : *escarpé, raboteux*
 Âpre / N0 : <fruit> / Sy : *acide, âcre*
 Âpre / N0 : <dispute> / Sy : *violent, rude*
 Âpre / N0 : <propos> / Sy : *véhément*
 Âpre / N0 : <combat> / Sy : *violent, sanglant, acharné, sauvage*
 Âpre / N0 : <climat> / Sy : *rude, rigoureux* (Gross, 2010 : 187-197)

La conclusion à tirer est que l'environnement de droite, c'est-à-dire les compléments, apporte beaucoup plus d'informations que le sujet dans l'interprétation d'un prédicat. Il ne s'agit pas seulement de significations différentes, en fonction de la classe sémantique des compléments, c'est le prédicat lui-même qui a des propriétés spécifiques en fonction de cette classe : c'est ce que nous appelons un *emploi*. Cette observation d'importance vaut évidemment aussi pour les langues de spécialités.

La traduction du verbe allonger en anglais donnerait lieu à des termes différents selon les contextes. En effet, dans le premier cas : Allonger / N0 : <couturier> / N1 : <vêtements> / N2 : de <hum>, on pourrait traduire allonger par “*to increase the size of*” ; dans le deuxième cas : Allonger / N0 : <cuisinier> / N1 : <potages><sauces> / N2 : avec <huile><bouillon><eau>, on dirait plutôt “*to pour/add more water or oil...*” ; dans le troisième cas : Allonger / N0 : <hum> / N1 : <argent><pourboire> / N2 : à <hum>, on dirait “*to give more money to...*”

En ce qui concerne l'adjectif, on ne pourrait pas non plus le traduire de la même façon dans tous les cas. Dans le premier cas : Juste / N0 : <hum> / Sy : *droit, intègre, honnête, on traduirait juste par fair, honest* ; dans le deuxième cas : Juste / N0 : <instr de mesure> / Sy : *exact, précis*, on traduirait l'adjectif juste par “*accurate*”. Ce n'est pas sûr que dans une définition lexicographique (dictionnaire), on trouve tous ces nouveaux sens puisque la liste est loin d'être épuisée. C'est l'exploration terminologique des corpus qui permet de recenser les nouveaux sens d'un mot ou d'un terme. La conclusion partielle est que l'approche fonctionnelle d'un terme enrichit la notion ou le concept auquel il renvoie.

Si l'on utilise les classes d'objets pour déterminer un emploi prédicatif, on a l'avantage de pouvoir le décrire en intension et en extension, ce qui est un avantage considérable pour le traitement automatique. D'autre part, la linguistique de corpus ne peut pas se passer de la notion d'environnement pertinent, si elle veut trouver dans les textes des informations utiles à la description des mots du lexique, ni de la notion de phrase simple.

En général, le traductologue se sert des exemples de classes d'objets susmentionnés pour élaborer des algorithmes (séquences d'instructions) relativement aux sens que prend la lexie ou le terme dans une syntaxe particulière. C'est ce que les traducteurs de l'Université de Montréal avaient fait lorsqu'ils traduisaient les manuels d'entretien du circuit hydraulique des avions fabriqués au Canada (l'expérience était dénommée TAUM/AVIATION).

Durieux s'appuie sur une définition que Robert Galisson donne à la terminologie dans son Dictionnaire de didactique des langues : Ensemble des termes qui renvoient aux concepts et objets afférents à un domaine particulier de connaissance ou d'activité humaine.

De même, le terme *traduction* peut désigner l'action de traduire et le produit de cette action.

2.2 Deux théories de la traduction

Durieux (1992 : 96) fait remarquer que :

De fait, deux théories principales s'opposent. La théorie contrastive de la traduction et la théorie interprétative de la traduction. La première postule que la traduction est la mise en regard de codes linguistiques. Elle reconnaît l'irréductibilité des langues à des schémas superposables et admet la spécificité des visions du monde mais, appliquée à la traduction de textes techniques, elle avance que les termes propres à une langue de spécialité sont essentiellement

monoréférentiels et, en conséquence, fait de l'adoption des correspondances préétablies le fondement-même de la méthode de travail. La terminologie, au sens où nous l'avons définie, joue donc ici un rôle clé dans la production de traductions.

D'après cette première théorie, la tâche du traducteur est facilitée par l'existence des bases de données terminologiques où celui-ci peut chercher les équivalents des termes qu'il ne connaît pas dans la langue cible. Dans ce cas, le traducteur n'a plus d'effort à faire puisque tous les termes sont déjà traduits. Il lui reste seulement à faire du « copier-coller ».

Il existe pourtant une deuxième théorie qui n'admet pas de correspondances préétablies entre les termes.

La seconde présente l'opération traduisante comme une démarche articulée en deux temps majeurs - la compréhension et la réexpression - séparés par une phase de déverbalisation. A aucun moment les deux langues - de départ et d'arrivée - n'entrent en contact. En effet, la phase de compréhension qui prend appui sur le texte original et sollicite la mobilisation de connaissances thématiques connexes pour permettre la reconstruction du sens du texte à traduire débouche sur un stade alingue. Cette étape de déverbalisation correspond à la formation d'une image mentale. En quelque sorte, cette image n'a pas de légende. C'est cette image que le traducteur doit exprimer dans la langue d'arrivée, indépendamment de la formulation du texte original qui en a suscité la formation. A ce moment de l'opération traduisante, le traducteur se fonde exclusivement sur l'image qu'il a en tête pour produire le texte d'arrivée, sans plus tenir compte du substrat linguistique original de l'image. Il est clair que l'option systématique de correspondances pré-établies ne cadre pas dans cette démarche, puisque la phase de déverbalisation, c'est-à-dire la formation de l'image mentale, s'interpose entre les deux codes linguistiques, empêchant le transcodage direct. (Ibid)

Durieux conclut qu'il faut être prudent en cherchant les équivalents des termes que l'on ne connaît pas dans la langue cible, car les solutions toutes faites que proposent les bases de données terminologiques peuvent être trompeuses et mener le traducteur en bateau. Ce qu'il faut retenir de la position de l'auteur est que :

En aucun cas, l'existence d'une correspondance ne s'impose au traducteur. Celui-ci garde son libre arbitre, même en présence de termes « très » techniques – c'est-à-dire propres à une langue de spécialité très éloignée de la langue courante - généralement qualifiée de monoréférentiels. (Ibid)

2.3 La notion de concept d'après Rochard

Pour sa part, Rochard (1992 : 109-111), traducteur/réviseur à la Banque de France, démontre que les concepts évoluent et que le traducteur a plus besoin de connaître le contenu des concepts que les dénominations dans la langue cible. Sans entrer dans le détail, il suffit de prendre l'exemple du concept américain de *financial institution*. Dans 95% des cas, il sera bel et bien utilisé dans le sens que vont donner à juste titre tous les produits terminologiques sérieux, à savoir *institution financière*. Mais le traducteur qui va s'appuyer sur cette traduction risque fort de commettre une grave erreur lorsqu'il l'appliquera à un texte évoquant les *insurance companies* aux Etats-Unis. En effet, si les compagnies d'assurance sont bel et bien des « financial institutions », ce ne sont pas pour autant des « institutions financières » pour un lecteur français averti, le concept français étant plus restrictif que le concept américain.

3. Problématique et méthodologie

3.1 Problématique

La traduction des textes spécialisés implique des contraintes terminologiques qui ne se limitent pas à la recherche des dénominations des termes scientifiques et techniques dans la

langue cible. Le présent article tente de démontrer que la recherche terminologique est aussi une recherche sur le contenu des concepts. Les termes n'ont pas de sens fixe, comme le prétendait la théorie wüstérienne. Les récentes recherches en linguistique de corpus prouvent que les définitions des dictionnaires ne sont pas des vérités immuables, car les concepts évoluent et les termes sont soumis à des usages nouveaux. Les nouveaux usages entraînent de nouvelles interprétations et de nouveaux sens. La syntaxe influe sur le sens des termes. La traduction des termes dans les langues étrangères utilise également des dénominations qui enrichissent à la fois les champs lexical, sémantique et conceptuel de ces termes. L'article poste alors que le sens est une notion dynamique qui est appelée à évoluer au fil du temps.

3.2 Méthodologie

La méthodologie de travail est, à la fois, descriptive et analytique en ce sens que le fonctionnement de certains termes en discours est décrit, et leurs sens sont analysés et interprétés. Par exemple, le concept de *Tax Credit* utilisé dans le présent article est dynamique, car il exprime une réalité qui change et évolue dans le temps. L'article décrit son évolution dans le système financier et analyse les répercussions d'une telle évolution sur les opérations financières à l'échelle nationale et internationale.

4. Description et analyse du fonctionnement de certains termes et des notions véhiculées par ces termes

Rochard affirme que ce dont tout traducteur a besoin, c'est avant tout d'oublier l'aspect linguistique de la terminologie et de s'inscrire dans la logique non linguistique de l'auteur. Pour ce faire, il doit aborder les questions terminologiques sous l'angle conceptuel. Or, un concept se caractérise avant tout par deux éléments: d'une part, son libellé linguistique (ou ses libellés linguistiques) qui permet(tent) d'identifier le concept et, d'autre part, la définition de son contenu. L'un ne va pas sans l'autre, comme le montre l'exemple suivant qui porte sur deux concepts fiscaux, l'un américain, l'autre français qui a été extrait d'un remarquable mémoire terminologique sur la réforme fiscale américaine.

4.1 Analyse des termes *Tax Credit* et crédit d'impôt

TAX CREDIT

Dollar for dollar reduction in the amount of tax that a taxpayer owes. Unlike deductions or exemptions, which reduce the amount of income subject to tax, a credit reduces the actual amount of tax owed. The availability of tax credits was curtailed by the Tax Reform Act of 1986.

(J.P.Friedman: *Dictionary of Business Terms*. Barron's. New York, 1987)

CREDIT D'IMPOT

Créance sur le Trésor à raison d'une opération effectuée dans le cadre d'une disposition fiscale particulière. (...) Les personnes percevant des revenus de capitaux mobiliers ayant supporté la retenue à la source, les personnes ayant ouvert un plan d'épargne retraite et effectuant des retraits sur ce compte peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

(*Dictionnaire fiduciaire fiscal 1991*, La Villeguérin Editions. Paris, mars 1991)

On voit ici que les libellés sont équivalents en langue, mais que les définitions révèlent des concepts très différents, puisque le *tax credit* n'est certainement pas un crédit d'impôt, mais une réduction d'impôt sur le revenu, tandis que le *crédit d'impôt* est proche d'un *advance tax payment*.

Le troisième élément indispensable est la source de la définition et sa date. La source est un gage de fiabilité de la traduction. Si vous utilisez une fiche terminologique sur le taux des prises en pension de 5 à 10 jours en France dont la définition émane de la Banque de

France, vous avez toutes les chances de vous appuyer sur une définition fiable. La date de la source est également indispensable, car les concepts peuvent évoluer. A preuve le cas des concepts de *prime rate* aux Etats-Unis et du *taux de base bancaire* en France, concepts entre lesquels la plupart des journalistes tirent un trait d'égalité.

4.2 Analyse du terme *Prime Rate*

Rochard (1992 : 110) déclare : « Lorsque je suis entré à la Banque de France, le *prime rate* correspondait à la définition suivante :

PRIME RATE

The quoted rate that banks charge their «best» low-risk business loan borrowers. (US Congress, *A Reference Guide to Banking and Finance*, Washington, Congressional Research Service, 1982)

A la même époque, le *taux de base bancaire* français était un *taux de référence* qui n'avait rien à voir avec un *taux de marché* déterminé librement par chaque banque. Il s'agissait beaucoup plus d'un *taux fixé* de façon concertée par les banques sous l'œil du Trésor.

Aujourd'hui, non seulement, le *taux de base* est déterminé librement par chaque banque, mais encore il est censé fixer le coût du crédit pour les meilleures signatures. On peut donc dire que le concept français s'est rapproché du concept américain. Il y a dix ans, il convenait donc de marquer la différence entre les deux concepts, par exemple en traduisant la notion de *prime rate* par *taux débiteur privilégié*. Aujourd'hui, on pourrait théoriquement traduire *prime rate* par *taux de base*. Toutefois, le *taux de base* reste beaucoup plus théorique que le *prime rate*. »

Voilà des éléments absolument déterminants pour la traduction. En effet, la différence de concept peut justifier dans certains cas une différence de traduction. On pourra ainsi maintenir la traduction *taux débiteur privilégié* lorsqu'il s'agira, *en contexte* de marquer la différence entre les deux concepts et utiliser la traduction *taux de base* lorsqu'il s'agira de marquer leur caractéristique commune de *taux bancaire de référence*, par opposition par exemple aux *taux directeurs* d'une banque centrale.

Mais le plus curieux, c'est que si le *taux de base* a évolué vers le *prime rate*, le *prime rate* a commencé à évoluer lui-même en sens inverse, puisque ce *taux* est de moins en moins pratiqué par les banques américaines. En fait, les deux concepts pourraient bien se croiser un jour. (1992 : 104-111)

Dans cet exemple portant sur des termes et des concepts bancaires, Rochard montre un pan de l'univers des termes et des concepts bancaires et de leur évolution dans le temps. Le découpage de la réalité n'étant pas le même d'un pays ou d'une communauté linguistique à l'autre, les concepts et leurs dénominations ne sont pas non plus les mêmes à travers les différentes zones géographiques et linguistiques.

Durieux déclare que la terminologie, c'est-à-dire la matière terminologique, est un outil au service de la traduction. Le traducteur manie cet outil à sa guise, en prend connaissance et décide en fin de compte d'adopter une correspondance répertoriée ou de créer une équivalence nouvelle. En aucun cas, l'existence d'une correspondance ne s'impose au traducteur. Celui-ci garde son libre arbitre, même en présence de termes «très» techniques - c'est-à-dire propres à une langue de spécialité très éloignée de la langue courante - généralement qualifiée de monoréférentiels.

4.3 Entre la création d'une correspondance répertoriée et la création d'une équivalence nouvelle

Durieux fait remarquer, par exemple, qu'on peut écrire le jeu d'équation suivant: *semiconductors* = *semiconducteurs* ; *computers* = *ordinateurs*

Ces correspondances sont répertoriées, couramment reconnues comme valables, et il n'est pas question de les contester en tant que telles. C'est leur utilité pour la traduction qui est contestable, ou plutôt sujet à débat. Durieux rapporte que dans un rapport d'une organisation internationale traitant de l'incidence du changement structurel sur la performance économique, on peut lire: « *High growth industries tend to be those with a large initial base and moderate or strong growth (the service sectors), or smaller industries with very rapid growth (semiconductors and computers).* »

On trouve entre parenthèses les termes *semiconductors* et *computers* en dehors de tout environnement syntagmatique. Or, il ne suffit pas de les remplacer par leur correspondance en français pour rendre clairement le sens de cette phrase. Il convient de s'interroger: quelles réalités sont désignées par ces termes? La réponse à cette question se concrétise par la formation d'une image mentale. Les réalités désignées ici ne sont pas des objets - semiconducteurs et ordinateurs -ni même des composants (semiconducteurs) par rapport à des machines construites (ordinateurs). Il s'agit de secteurs d'activité, au demeurant caractérisés par une croissance rapide. En français, le secteur industriel concerné par la fabrication de semiconducteurs s'appelle la *microélectronique* et le secteur industriel concerné par la construction d'ordinateurs s'appelle *informatique*. Ce sont donc ces deux termes qu'il y a lieu de faire figurer entre parenthèses dans la traduction française. La traduction exige la création d'une équivalence valable hic et nunc et non l'adoption aveugle de correspondances préétablies censées avoir une validité universelle. Cette démarche ne remet nullement en cause les correspondances qui restent exactes au niveau de la langue. L'équivalence ainsi créée ne vaut qu'au niveau du discours, dans la dynamique d'un texte particulier, et n'a qu'une portée ponctuelle.

Il faut retenir la portée ponctuelle des équivalences créées pour les termes *semiconductors* et *computers* dans ce texte scientifique. La description porte sur le discours et non sur la langue. La traduction de ces deux termes a fait usage d'une figure de style qui prend la partie pour le tout. La figure de style utilisée dans ce cas est la synecdoque. Joyeux (1997 : 21) explique que « la synecdoque est une variété de métonymie qui remplace également un mot par un autre. Mais les deux termes sont liés par une relation d'inclusion : une partie pour le tout, ou le tout pour la partie. » Nous tenons à signaler au lecteur peu averti que ce n'est pas la peine de croire que *semiconductors* ou *computers* existeraient dans un dictionnaire en tant qu'équivalents de *microélectronique* ou d'*informatique*. Il s'agit seulement d'un aspect de la terminologie qui porte précisément sur le fonctionnement des termes en discours.

Durieux nous informe, par ailleurs, que sur le plan pratique, pour l'exécution de traductions, l'existence d'une terminologie dans la langue de départ et dans la langue d'arrivée fournit une porte d'entrée pour mener à bien une recherche documentaire et terminologique. En effet, comme traduire, c'est comprendre pour faire comprendre, pour le traducteur la recherche terminologique se présente aussi en deux volets: recherche de définitions pour comprendre, puis recherche de dénominations pour faire comprendre. La profusion de glossaires bilingues existants ne permet pas d'échapper à cette double démarche, comme le montre l'exemple suivant:

“The atmosphere is in many ways an extension of the biosphere... On a scale of a few decades, the atmosphere is coupled to the biosphere, to soils and to the upper layers of the ocean. On longer time scales, it is coupled to the deep sea and to the sediments.” (1992 : 98)

Cet énoncé, extrait d'un rapport sur les mutations climatiques, comporte de nombreux termes qui appartiennent au vocabulaire des sciences de la nature. Leur emploi permet une formulation concise et efficace. Mais pour la traduction, il ne suffit pas de savoir que: *atmosphere* = atmosphère et que *biosphere* = biosphère

En effet, Durieux signale que l'adoption de ces correspondances terme à terme donnerait à peu près ceci :

« A bien des égards, l'atmosphère est le prolongement de la biosphère... Sur quelques dizaines d'années, l'atmosphère est liée à la biosphère, aux sols et aux couches supérieures de l'océan. A plus long terme, elle est liée aux profondeurs marines et aux sédiments. » (ibid.)

Or, cet énoncé en français avec ses deux énumérations revient à dire implicitement que les sols, les couches supérieures et profondes des océans ainsi que les sédiments ne font pas partie de la biosphère. En est-on sûr? A propos, qu'est-ce que la biosphère? Avant de chercher à connaître les dénominations en langue d'arrivée des réalités désignées, le traducteur a besoin de cerner ces réalités, d'en délimiter la surface notionnelle. Dans l'exemple ci-dessus, il faut déterminer ce qu'est exactement la biosphère. Concrètement, cela revient à savoir tracer deux lignes: où commence et où finit la biosphère.

A priori, la définition donnée par un dictionnaire unilingue devrait répondre à ce souci. En fait, le dictionnaire Le Robert fournit une définition apparemment restrictive qui peut étonner et faire naître un doute.

Ensemble des organismes vivants, animaux et végétaux, qui se développent à la surface du globe terrestre.

On peut en effet comprendre «... à la surface du globe terrestre» comme excluant les poissons et les algues. Le Petit Larousse est encore moins explicite:

Couche idéale que forme autour de l'écorce terrestre l'ensemble des êtres vivants.

Certes, il faut probablement interpréter idéale au sens de théorique, mais on ne sait toujours pas ce qu'englobe exactement la biosphère. On peut fonder davantage d'espoirs sur le Grand Larousse Encyclopédique, mais on sera déçu de lire:

Nom donné à la partie de la sphère terrestre où se manifeste la vie.

Dans les régions émergées, la biosphère n'est guère qu'une pellicule, ni l'air ni les roches souterraines ne constituent un milieu favorable aux êtres vivants. Dans les eaux, par contre, on rencontre des animaux jusqu'aux plus grandes profondeurs. L'explication est floue. Cette fois, on comprend que toute l'hydrosphère jusqu'aux plus grandes fosses abyssales fait partie de la biosphère, et on commence à savoir que le trait inférieur figurant la limite de la biosphère suivra la ligne des fonds marins. Mais où faire passer la limite dans les régions émergées? Et que faire des oiseaux et des insectes volants. La consultation de l'Encyclopaedia Universalis va apporter un éclairage plus précis:

D'après Durieux (Ibid : 99), la biosphère a été définie par J.-B. Lamarck comme constituée par la masse globale des organismes. La définition de Lamarck, qui prend en considération la nature vivante de la biosphère, sa localisation et son caractère discontinu, n'est pas universellement acceptée. Certains englobent dans la biosphère non seulement l'ensemble des êtres vivants, mais aussi les diverses parties de l'écorce terrestre (lithosphère, hydrosphère et atmosphère) qui servent de milieu à la vie. Toutefois, on ne sait pas encore comment délimiter la biosphère. On aura la certitude d'avoir compris ce qu'est la biosphère quand on sera en mesure de tracer deux traits:

celui qui indique où commence et celui qui indique où finit la biosphère. La consultation de l'Encyclopaedia Britannica va enfin permettre de lever toute ambiguïté:

The biosphere denotes organic nature as a whole and consists of plants, animals and microorganisms. It occupies the lower part of the troposphere, up to the height of approximately 5 km, probably the whole of the hydrosphere, and a thin layer on the lithosphere, with a lower limit at a depth of approximately 2 km.

Là, on comprend que la biosphère va de la cime des plus hauts arbres jusqu'aux fonds abyssaux ; mais dans les roches, la biosphère, c'est-à-dire, toute vie, s'arrête à une profondeur nettement moindre: il suffit alors de faire remonter le trait inférieur. Une fois que l'on sait

avec certitude que la biosphère englobe l'ensemble des êtres vivants et leur milieu naturel, on peut traduire avec confiance le passage donné ici en exemple:

On a scale of a few decades, the atmosphere is coupled to the biosphere, to soils and to the upper layers of the ocean. On longer time scales, it is coupled to the deep sea and to the sediments. (1992 : 100)	A court terme, sur quelques dizaines d'années, les échanges entre l'atmosphère et la biosphère intéressent les sols et les couches superficielles des océans. A plus long terme, ces échanges concernent les grands fonds marins et les sédiments.
---	--

Il est clair que les problèmes majeurs qui se posent au traducteur sont d'ordre notionnel, conclut Durieux. C'est la compréhension des objets et des concepts auxquels renvoient les termes utilisés dans le texte à traduire qui permet d'exécuter la traduction. L'existence d'une terminologie spécifique facilite cette compréhension en offrant des portes d'entrée pour une recherche documentaire. L'utilité de la terminologie n'est pas d'apporter des solutions fermées en imposant des correspondances obligatoires, c'est au contraire d'apporter des suggestions ouvertes de termes susceptibles de servir de points de départ à une recherche documentaire, elle-même de nature à fournir la terminologie pertinente.

Conclusion

L'idée du parcours du sens procède du fait qu'il ne suffit pas de connaître l'équivalent d'un terme dans la langue cible pour en connaître le sens. La recherche du terme *biosphère* à travers plusieurs dictionnaires a également montré que le sens ne se laisse pas découvrir facilement. La compréhension du sens d'un terme implique souvent la connaissance du concept auquel il renvoie. Les définitions lexicographiques sont désormais supplantées par les définitions terminologiques qui se révèlent dans les discours scientifiques et techniques. Le problème est que les définitions terminologiques constituent de plus en plus une redéfinition des définitions lexicographiques. Les contextes d'usage des termes offrent également une fenêtre pour l'exploration terminologique. C'est dans les différents contextes où on retrouve les termes qu'on peut interpréter leurs sens. La traduction des termes ou des mots dans les langues étrangères offre aussi une perspective intéressante pour l'exploration terminologique surtout lorsqu'on n'impose pas au traducteur des termes consacrés complètement usés. La créativité du traducteur, qui comprend bien les concepts qu'il traduit, fait avancer la terminologie, car il est capable d'innover et de proposer de meilleures traductions. D'ailleurs, dans les bases de données et sur les sites de certaines organisations internationales comme l'organisation Internationale du Travail (OIT), on trouve à côté de certains termes traduits, des fenêtres qui nous demandent de proposer de meilleures traductions. Le traducteur doit demeurer un acteur de la veille terminologique.

Références bibliographiques

- Crowther, J. (1995). Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English, Oxford University Press, fifth Edition, 250, Oxford
- Dictionnaire fiduciaire fiscal (1991). La Villeguérin Editions. Paris
- Durieux, C. (1992). « La terminologie en traduction technique : apports et limites », *Terminologie & traduction*, N°2/3, 95-103, Luxembourg
- Friedman, J. (1987). *Dictionary of Business Terms*. Barron's, New York
- Gross, G. (2010). « Sur la notion de contexte », *Meta*, 55(1), 187-197
- Joyeux, M. (1997). *Les figures de style*. Hatier, Paris

- Rochard, M. (1992). « Le traducteur face à la terminologie : consommateur ou acteur ? » *Terminologie & traduction*, N°2/3, 105-112, Luxembourg
- Rondeau G. et Felber H., éd., 1981, « textes choisis de terminologie », *Vol. 1 : Fondements théoriques de la terminologie*, Québec, Université Laval – GIRSTERM
- Sager, J. (1990). *A Practical Course in Terminology Processing*. Amsterdam : John Benjamins. Google Scholar
- Szulman, S., Biebow, B. et Aussenac-Gilles, N. (2001) : « Vers un environnement intégré pour la structuration de terminologies : TERMINAE ». *In : TIA 2001 Actes des quatrièmes rencontres « Terminologie et Intelligence artificielle »* (Nancy, 3-4 mai 2001). 98-108. Google Scholar
- Thoiron, P. Béjoint, H. (2010). « La terminologie, une question de termes ? » *Meta*, 55(1), 105–118
- US Congress (1982). *A Reference Guide to Banking and Finance*, Congressional Research Service, Washington